

DECISION N° 2022-29

OBJET : Marché PIS22Q – Maintenance incendie de la piscine

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 22 juillet 2020, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique, et des marchés et accords-cadres de fournitures et services passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique ;

VU le marché n°PIS190 de maintenance incendie du « Dôme » conclu en 2019 pour une durée d'un an reconductible deux fois avec la société AVISS Services ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la maintenance incendie des systèmes et équipements du « Dôme » situé avenue des Loges à Saint-Germain-en-Laye ;

CONSIDERANT que le marché n°PIS190 susvisé est arrivé à échéance le 01/07/2022 ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT la proposition économiquement avantageuse de la société AVISS Services ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la réalisation de la prestation de maintenance incendie du Dôme à la société AVISS Services sise 54 rue Pierre Curie 78370 Plaisir Siret 511 556 110 00027, pour un montant annuel de 4 342 euros HT soit 5 210,40 euros TTC et pour une durée d'un an à compter du 01/07/2022 reconductible tacitement deux fois par périodes d'un an.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18 OCT. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 18 OCT. 2022



Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal